
Histoire économique

Gilles Postel-Vinay



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17508>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2006

Pagination : 290-292

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Gilles Postel-Vinay, « Histoire économique », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2006, mis en ligne le 01 avril 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17508>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Histoire économique

Gilles Postel-Vinay

Gilles Postel-Vinay, *directeur d'études*

1. Critique de l'économie historique : l'esclavage (2) (avec Maurice Aymard et Jean-Yves Grenier, *directeurs d'études* et Alessandro Stanziani, *chargé de recherche au CNRS*)

- 1 Cf. le compte rendu de M. Aymard.

2. La discipline au travail. Approches historiques (avec Mathieu Arnoux, Alain Dewerpe et Jean-Yves Grenier, *directeurs d'études* et Jérôme Bourdieu, *chargé de recherche à l'INRA*)

- 2 Le séminaire a poursuivi l'étude sur la longue durée, du Moyen Âge à nos jours, de la discipline et de la mise au travail. L'accent a été particulièrement mis sur les multiples articulations possibles entre disciplines internes, inscrites à l'intérieur des organisations économiques, et en particulier des entreprises, et disciplines externes, produites par des dispositifs publics et plus ou moins institutionnalisées.
- 3 Le séminaire s'est d'abord intéressé aux racines médiévales de la notion de discipline. Le schéma des trois ordres de la société féodale, faisant du travail une fonction sociale juste et providentielle, fournissait un dispositif particulièrement intéressant d'incitation sociale à la discipline. La relecture du dossier naguère rassemblé par Georges Duby et le détour par ses références augustinienes a permis de mettre en évidence les tensions et les conflits auxquels répond l'équilibre subtilement articulé des trois fonctions. En particulier, à la promotion d'une activité productive librement

consentie et exercée par les *laboratores* correspond, dans les années charnières de la fin du X^e siècle et du début du XI^e siècle, la disparition en Europe de l'esclavage de traite, condition préalable de l'établissement d'un premier marché du travail rémunéré. Le séminaire s'est ensuite précisément intéressé au travail des esclaves de traite et aux justifications que l'économie politique pré-smithienne pouvait en donner, insistant sur la relation triangulaire entre discipline, dépendance et contraintes techniques.

- 4 Deux séances ont éclairé plusieurs dispositifs « externes » dans le cas de la France du XIX^e siècle. Le séminaire consacré au livret d'ouvrier a permis de mesurer les tensions qui travaillaient un investissement de forme en apparence fortement institutionnalisé et régulé par les pouvoirs publics, mais qui a aussi été le produit de stratégies, des fabricants comme des ouvriers, très contrastées : ni acteur d'une implacable mise sous tutelle, ni outillage formel suranné et sans effet pratique. Changeant d'angle, l'analyse d'un autre outil disciplinaire externe, le *Hukou* (système chinois d'enregistrement de la résidence et, partant, d'affectation à des emplois et à des ressources), présenté par Isabelle Thireau, a mis en lumière une stratégie très globale de contrôle par l'État des marchés du travail et des mobilités spatiales qui leur sont associées. *A contrario*, l'étude de l'effritement du système dans les deux dernières décennies montre à quel point ce vissage disciplinaire très ambitieux, mais à ce titre même en réalité très poreux, rend particulièrement délicate toute modification profonde des règles d'organisation du travail.
- 5 Changeant de nouveau d'angle, l'étude par Laura Downs des surintendantes d'usine pendant le premier conflit mondial a permis d'éclairer le fait majeur suivant lequel la construction idéologique et culturelle des qualités de la main-d'œuvre oriente avec une particulière efficacité le type d'outillage de mise en tutelle socialement légitimé : c'est parce que la force de travail féminine est tenue pour être « spéciale » qu'un outil « spécial » de subordination – les Inspectrices et les surintendantes – est inventé et mis en place, fondant ainsi l'ordre disciplinaire sur un ordre moral. Dans une direction parallèle, le séminaire s'est intéressé aux impératifs de justification destinés à légitimer les politiques sociales des firmes. La vocation proclamée que le patron ne doit pas « que le salaire » à ses ouvriers est ainsi le préalable à des stratégies de mise en tutelle qui ont été, avec toutes leurs variations, durables et profondes.
- 6 Le séminaire avait, depuis plusieurs années, attiré l'attention sur trois modalités de la mise en œuvre de la tutelle : discipline par le temps, par le salaire, par la concurrence. L'articulation de ces trois dimensions est bien lisible dans la démonstration, provocante, proposée par l'article « Factory Discipline » de Gregory Clark (*Journal of economic history*, mars 1994, p. 128-163) soumis à une lecture critique : le système de fabrique, vu ici dans sa version anglaise de *prime mover*, se serait imposé parce qu'il permettait, mieux que par des incitations externes, de faire travailler « plus dur » les ouvriers de la « révolution industrielle ». Ceux-ci auraient ainsi « choisi » de se voir imposer une discipline d'usine qui, nouvelles technologies aidant, leur offrait en contrepartie de meilleurs salaires. L'étude d'un cas italien de grande entreprise fortement capitalistique (l'Ansaldo génoise) a montré en revanche comment, au tournant du XIX^e siècle, la mise en place des nouveaux systèmes de rémunération, tournés vers la recherche du rendement, du temps épargné et de la vérité des coûts, pouvait produire des effets contrastés, la maîtrise du temps et des règles salariales devenant ainsi un enjeu majeur d'une lutte sociale d'autant plus virulente qu'elle était en partie masquée.

- 7 La définition des conditions d'accès au travail, de la frontière entre ceux qui sont aptes à y participer et ceux qui ne le sont pas, constitue également un mécanisme de régulation important du marché du travail. Catherine Omnès a retracé les grandes étapes de l'institutionnalisation de cette inaptitude. D'abord pensée en liaison avec les changements de mode de production de la fin du XIX^e siècle et aux dangers que représentent les machines, elle devient un moyen de protéger les ouvriers âgés en instaurant la possibilité de retraites pour inaptitude. Dans l'entre-deux-guerres, la notion s'étend mais demeure floue, et doit trouver sa place à côté de l'indemnisation du chômage et de la question des invalides de guerre. Les textes se stabilisent après la guerre, en période de pénurie de main d'oeuvre, à un moment où la question perd donc de son acuité. Le cadre ainsi construit fournit cependant, à partir de la fin des années 1970 et de la montée du chômage, des instruments pour organiser l'exclusion du marché du travail d'une partie des demandeurs d'emploi.
-

INDEX

Thèmes : Histoire, Histoire et civilisations de l'Europe, Monde méditerranéen